

REGLEMENT DE LA COURSE

"La LINIÉROISE" - 2024



LA LINIÉROISE



22
JUIN
2024

11ème ÉDITION

3 Courses enfants
10 km solo ou relais
18 km

COURSES
NATURE
À ST-JEAN-
DE-LINIÈRES



FÊTE DE LA ST-JEAN



COMMUNE DE

Saint-Léger-de-Linières



Infos sur <https://la-linieroise.sportsregions.fr>

Article 1 – Participants**La Fédération Française d'athlétisme modifie son règlement national:**

*Pour les personnes majeures, il sera possible de s'inscrire à notre Liniéroise 2024, en fournissant un document nommé **Parcours Prévention Santé** trouvé sur le site : <https://pps.athle.fr>*

Ce document valable 3 mois, vise à simplifier et responsabiliser l'action de s'inscrire à une course à pied en se substituant au certificat médical.

Ouverture des inscriptions par internet du 01 avril 2024 à 00h00 au 19 juin 2024 à 23h59. Site :

<https://espace-competition.com/index.php?module=inscription&comp=2773>

Par respect pour la planète, nous arrêtons les retours « inscriptions papier ».

seules les « inscriptions sur place » se feront sur papier.

Les courses de « la Liniéroise » sont ouvertes à toutes et à tous, licencié(e)s et non licencié(e)s. Cette manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

Les Courses de 18 et 10 km sont limitées à un total de 900 coureurs : courses solo et relais confondues.

(10 km solo : 450 dossards ; 10 km relais : 100 équipes ; 18 km solo : 250 dossards).

Ces courses natures empruntent 75% bois et chemins et 25% route de campagne.

Pour la course 18km (format solo): La catégorie la plus jeune autorisée à participer à la course est **la catégorie junior**, (nés entre 2005 et 2006).

Pour la course 10km (format solo): La catégorie la plus jeune autorisée à participer à la course est **la catégorie cadets**, (nés entre 2007 et 2008).

Pour la course 10 km (format relais 6km+4km) : La catégorie la plus jeune autorisée à participer à la course est **la catégorie cadet**, (nés entre 2007 et 2008).

Pour les animations enfants (sans classement ni chronométrage), des catégories d'âges homogènes sont clairement définies par une relation : âge / durée d'effort (**nouvelle réglementation FFA**).

La participation implique l'acceptation totale du présent règlement.

Aucune inscription ne sera prise en compte si le bulletin est incomplet, sans paiement ou non accompagné du certificat médical (original ou copie) ou d'une licence FFA valide ou du nouveau document PPS.

Article 2 - Certificat médical : RAPPEL : REGLEMENTATION

En application de la loi n°99-223 du 5 avril 2006 et afin de participer à une course hors stade :

- ↳ Les non-licenciés devront fournir un certificat médical original ou une copie datant de moins d'un an mentionnant **“la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition”** ou du nouveau document PPS valable 3 mois, sur : <https://pps.athle.fr>
- ↳ les licenciés FFA titulaires d'une licence devront fournir une photocopie de leur licence en cours de validité (2023/2024). Les licences FF Tri, FF CO, FF PM, ne peuvent être acceptées comme justificatifs.

Pour les mineurs non licenciés, obligation de remplir un questionnaire de sante et d'y joindre une autorisation parentale, si vous avez « coché la case » OUI sur au moins une question dans l'une des rubriques, alors un certificat médical de moins de 6 mois est obligatoire.

Ces documents sont présents dans le bulletin d'engagement.

Nouvelle réglementation, consultez impérativement notre site pour imprimer le questionnaire !

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne sera effectué aucun remboursement pour quelques motifs que ce soit.

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' j'aime courir, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.

- soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur (<http://www.sports.gouv.fr/spip?page=sg-federation>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

Pour les courses se déroulant après le 01 avril 2024,

le nouveau document PPS (valable 3 mois), se substitue au certificat médical.

Pour notre 'Liniéroise 2024 », vous devez donc, renseigner le PPS à partir du 22 mars 2024.

Règles sportives :

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

En raison du relief de nos courses, les athlètes handisports ne sont pas autorisés à participer.

Le port du dossard fixé sur la poitrine est obligatoire (fixé par 4 épingles ou par tout autre moyen). Pour les compétitions de trails, montagne et ultra- fond, les ceintures porte-dossards sont acceptées sous réserve de permettre une bonne visibilité du numéro de dossard lors des contrôles effectués en course et à l'arrivée (numéro visible sur le devant). Les athlètes porteront en permanence leur dossard toujours visible sur la poitrine. Les dossards ne doivent être ni coupés, ni pliés, ni froissés. En cas d'arrêt, de mise hors compétition ou de disqualification, l'athlète devra rendre son dossard et sa puce.

☞ La rétrocession de dossard est interdite.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 3 – Horaires courses adultes.

Retrait des dossards le samedi 22 juin 2024 à partir de **16h15 à 17h45** à la salle Lineriis, 49070 Saint Jean de Linières, Commune de Saint Léger de Linières.

18h00 : Départ du 18 km solo.

18h20 : Départ commun du 10 km solo et du 1^{er} relayeur (6km).

Clôture des inscriptions à 17h30.

BARRIERE HORAIRE : Sur la course du 18 Km, pour la sécurité des participants et organisateurs, tout participant arrivant au 14^{ème} Km (à hauteur du passage de relais de la course en Duo), dans un temps de course de 1h45 (soit à 19h45), sera dirigé sans classement, directement vers la ligne d'arrivée, sans parcourir les 4 derniers Kms.

Article 4 - Classements-récompenses

La totalité des résultats sera affichée près de la salle Lineriis, 49070 Saint Jean de Linières ou sur internet <http://www.espace-competition.com>. Un lot sera remis sur place à chaque participant, lors du retrait des dossards.

Les prix seront remis au lauréat et non à un représentant à l'issue de la course vers 20h15 à la salle Lineriis ,Saint Jean de Linières, 49070 Saint Léger de Linières.

Le Premier Relais 6+4 km : 1 trophée + lots divers.

Les 3 premières féminines du 10 km solo : 1 trophée + bouquet de fleurs + lots divers.

La première féminine de St Léger de Linières, du 10 km solo: 1 trophée.

Les 3 premiers masculins du 10 km solo : 1 trophée + bouteille de vin + lot divers.

Le premier masculin de St Léger de Linières, du 10 km solo : 1 trophée.

Les 3 premières féminines du 18 km solo : 1 trophée + bouquet de fleurs + lots divers.

La première féminine de St Léger de Linières, du 18 km solo : 1 trophée.

Les 3 premiers masculins du 18 km solo : 1 trophée + bouteille de vin + lots divers.

Le premier masculin de St Léger de Linières, du 18 km solo : 1 trophée.

Un tee-shirt « La Liniéroise » sera donné avec le dossard à tous les coureurs.

Un lot supplémentaire sera donné en plus à tous coureurs du « trail 18km » ... Surprise !

Article 5 – Contrôle antidopage

Un contrôle anti-dopage inopiné pourra avoir lieu le jour de la course.

Une pièce avec des toilettes sera prévue à cet effet.

Article 6 - Service médical

Le service médical est assuré par un Dispositif Premier Secours et un médecin.

Article 7 - Sécurité

La sécurité de la course est assurée par des secouristes et des signaleurs déployés tout le long des parcours.

La police municipale de St Jean de Linières sera également présente sur le parcours.

Article 8 - Assurance

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires/douches ou dans les locaux utilisés.

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile :

Générali siège social : 2 rue Pillet-Will 75009 Paris.

Les licenciés sont couverts par l'assurance de leur licence ; Les non licenciés doivent être assurés personnellement.

Article 9 - Obligation des coureurs

↳ Suivre le tracé de la course. Respecter l'environnement et les propriétés privées : il est interdit de jeter des déchets sur les parcours. (pas de reconnaissance possible sur le 18km, en raison des chemins privés ouverts uniquement de jour de la course, seule la reconnaissance du 10km est possible, ce parcours n'empruntant pas de voies privées).

↳ Respecter le code de la route.

- ↳ La compétition se déroule sur des routes et chemins totalement fermés à la circulation.
- ↳ Respecter les consignes des signaleurs.
- ↳ Porter assistance à toute personne en danger ou prévenir les secours ou les signaleurs à proximité.
- ↳ En cas d'abandon, le coureur devra retirer son dossard et le remettre à une personne de l'organisation pour signaler son arrêt (ravitaillement, signaleurs). L'accompagnement des compétiteurs avec VTT, chien ou par un autre coureur est interdit.
- ↳ Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD, les personnes concernées par les données personnelles traitées possèdent un droit d'accès, de rectification, de suppression des données les concernant ainsi qu'un droit de limitation et d'opposition au traitement et à la portabilité de ces données personnelles. Ces personnes disposent également d'un droit d'opposition au traitement de leurs données personnelles à des fins de proposition commerciale par l'organisateur et/ou ses partenaires. Ces droits s'exercent par courriel à l'adresse : dpo@athle.fr.

Article 10 – Droit à l'image.

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier. (Possibilité de retirer la photo sur simple demande téléphonique, après les 2 ans.)

Article 11 - Signaleurs et commissaires de course

L'ensemble du dispositif sera conforme à l'autorisation préfectorale accordée pour cette épreuve. Les carrefours empruntés seront sécurisés par des membres de l'organisation agréés par l'autorité préfectorale.

Article 12 – Intempéries & cas de force majeurs

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

Article 13 – dénivelés des parcours.

Parcours « La Liniéroise 10 km », dénivelé de 82 m.
Parcours « La Liniéroise 18 km », dénivelé de 146 m.

Article 14 - Chronométrage.

La société « Espace Compétition » gère le chronométrage, par intégration d'une puce sur le dossard.

Article 15 - Acceptation complète du règlement

Le fait de s'engager et de participer à cette épreuve implique pour les coureurs, la connaissance et l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement affiché au droit de la remise des dossards et disponible sur le site Internet de la course.

Article 16 – Suspension des courses.

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement (voir tarifications en page 6, sans les 1 € inscription en ligne), ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

Cette manifestation sportive peut être annulée en cas d'aggravation de l'épidémie covid, auquel cas, l'organisateur serait obligé de se plier aux contraintes de la situation, dictées par les autorités.

INFORMATIONS

PRE-INSCRIPTIONS ET INSCRIPTIONS

Le retrait des dossards, les inscriptions et la cérémonie de remise des récompenses se feront au niveau de la salle des sports Linériis de St Jean de Linières.

❖ Licenciés FFA 49, FFA hors 49 et non licenciés

Les pré-inscriptions se feront à partir du 01 avril 2024 à 00h00 au 19 juin 2024 à 23h59 sur le site :

<https://espace-competition.com/index.php?module=inscription&comp=2773>

(Nous abandonnons les « inscriptions papier » à partir de cette année).

DROITS D'ENGAGEMENT :

❖ Course Solo 18 Kms

- Licenciés 49 : 12 € + 1 € inscription en ligne
- Licencié FFA hors 49 et non licencié : 17 € + 1 € inscription en ligne

❖ Course Solo 10 Kms

- Licenciés 49 : 7 € + 1 € inscription en ligne
- Licencié FFA hors 49 et non licencié : 10 € + 1 € inscription en ligne

❖ Relais 6+4km : 15€ par équipe + 1 € inscription en ligne

Attention majoration tarifaire de 2 € sur toutes les inscriptions après le : 26 mai 2024

Inscription sur place : Espèces, Chèque à l'ordre du « comité des fêtes de saint jean de linières » ou C Bancaire Munissez-vous de vos documents : Pièce d'identité, Licence, certificat médical et/ou du PPS.

Licenciés 49: 10km solo = 11€ ; Relais 6+4 = 20€ ; 18km solo = 18€

Non licenciés et licenciés FFA hors 49 : 10km solo = 14€ ; Relais 6+4 = 20€ ; 18km solo = 21€

Cependant, Il est fortement conseillé de vous inscrire sur internet, pour avoir le jour « J », l'esprit net ! ...

Renseignements complémentaires : <https://la-linieroise.sportsregions.fr>

DÉPART ET ARRIVÉE

❖ Localisation : Salle de sport « Linériis », proximité de l'église – 49070 St Jean de Linières

❖ Départ des courses :

- ↳ **17h00** : course enfants **nés en 2015/2017** « Bouts Choux » - distance : 500m (6 mn d'effort).
- ↳ **17h15** : course enfants **nés en 2013/2014** « les champions » - distance : 1000m (8mn d'effort).
- ↳ **17h30** : course enfants **nés en 2011/2012** « les intrépides » - distance : 1700m (10 mn d'effort).

- ↳ **18h00** : « trail 18km ».
- ↳ **18h20** : « 10km solo » ou « relais 6+4km ». (départ commun pour le solo et le 1^{er} relayeur 6km).

❖ Retrait des dossards :

La participation à une épreuve de course à pied nécessite le port obligatoire d'un dossard. Retrait des dossards salle des sports Linériis: **Le samedi 22 juin 2024 de 16h15 à 17h45 (pour les courses adultes).**

Le retrait du dossard se fera sur présentation d'une pièce d'identité.

❖ Ravitaillements

Cette course est en semi auto- suffisance, il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires.

Cependant, l'organisation prévoit les ravitaillements ci-dessous :

1 à mi-parcours (5.5 km) et 1 à l'arrivée (10 km).

1 supplémentaire (8 Km) pour le 18 Km.

❖ Douches-Toilettes

Des douches et toilettes sont à votre disposition salle de sport « Linériis » et aux abords.

INFORMATIONS SUR LES COURSES ENFANTS.

Les pré-inscriptions se feront à partir du 01 avril 2024 à 00h00 au 19 juin 2024 à 23h59 sur le site :

<https://espace-competition.com/index.php?module=inscription&comp=2773>

- **sur place à partir de 15h45 sur présentation du questionnaire de santé et de l'autorisation parentale. Si vous avez coché une fois OUI sur le questionnaire de santé, un certificat médical attestant la non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition, sera exigé.**
- **Clôture des inscriptions sur place 10 mn avant la course concernée par l'enfant.**

Cependant, Il est fortement conseillé de vous inscrire sur internet, pour avoir le jour « J », l'esprit net ! ...

Nouvelle réglementation consultez impérativement notre site.

Aucun classement ni chrono ne sera établi.

Toutes et tous repartiront pour ne pas faire de jaloux,
avec la médaille de l'évènement, autour du cou !

2€ demandé sur place à la remise du dossard.

Après l'effort, le réconfort !

A partir de 19h00 RESTAURATION FOOD TRUCKS, et animation propre à la fête de la St Jean.

Des manèges et auto-tamponneuses divertiront jeunes et moins jeunes, une buvette et un espace repas seront présents pour vous restaurer avec 6 Food trucks variés, avec animation musicale.

En clôture de cette agréable journée, vous pourrez assister au feu d'artifice à 23h30.

STATIONNEMENTS

Dans le cadre de la course, l'organisation mettra en place un parking pour les coureurs à l' « espace Galilée ». Les stationnements sauvages sur le parcours de la course ou sur les espaces verts de la commune ne sont pas tolérés sous peine d'enlèvement du véhicule.

CONSEILS ET ÉQUIPEMENTS

- L'organisation attire l'attention des coureurs sur les règles élémentaires en matière d'équipement vestimentaire, d'alimentation sur ce genre d'épreuve.
- Il est recommandé de bien s'équiper en cas d'intempéries ou de fortes chaleurs (vêtements imperméables, casquettes...).
- En cas d'une météo incertaine, un coupe-vent ou une veste imperméable sera conseillée.

Nom et adresse de l'organisation

Comité des Fêtes de Saint Jean de Linières
chez M. Emmanuel TUSSEAU
10 rue des garennes
49070 Saint Jean de Linières
SAINT LEGER DE LINIERES

QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE AUTORISÉE PAR UNE FÉDÉRATION DÉLÉGATAIRE

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(-e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es : une fille un garçon Ton âge : __ __ ans

| Depuis l'année dernière | OUI | NON |
|--|--------------------------|--------------------------|
| Es-tu allé(-e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| As-tu été opéré(-e) ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| As-tu beaucoup maigri ou grossi ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé(-e) sans te souvenir de ce qui s'était passé ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé(-e) à interrompre un moment une séance de sport ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Depuis un certain temps (plus de 2 semaines) | | |
| Te sens-tu très fatigué(-e) ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Te sens-tu triste ou inquiet(-e) ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Pleures-tu plus souvent ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Aujourd'hui | | |
| Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Questions à faire remplir par tes parents | | |
| Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Le sportif mineur devra fournir un certificat médical d'absence de contre-indication pour s'inscrire à la compétition sportive. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Vous n'avez pas de certificat médical à fournir pour votre enfant mineur. Simplement attestez, en remplissant l'autorisation parentale pour participer à la compétition sportive, avoir répondu NON à toutes les questions de ce questionnaire renseigné que vous conservez.

Vous retrouverez l'autorisation parentale sur le bulletin d'inscription des courses enfants, nous vous conseillons de vous inscrire par internet, afin de ne pas générer de perturbation le jour de l'épreuve.

<https://espace-compétition.com/index.php?module=inscription&comp=2773>

Merci de votre compréhension !

L'équipe organisatrice de « La Liniéroise ».